



**MISSION PERMANENTE DE LA SUISSE
AUPRÈS DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES ET DES AUTRES
ORGANISATIONS INTERNATIONALES
A GENEVE**

Seul le texte prononcé fait foi

2ème session du Conseil des droits de l'homme

Autres thèmes, y compris initiatives, thèmes, décisions, résolutions

**Déclaration
de**

**S.E. M. Blaise Godet
Représentant permanent de la Suisse
auprès des Nations Unies
et autres organisations internationales à Genève**

Genève, le 3 octobre 2006

Monsieur le Président,
CherEs collègues,

Au terme de ces quelques premiers mois d'existence du Conseil, force est de constater que nous devons encore progresser afin d'imprimer cet esprit de renouveau et de coopération qu'avaient appelé de leurs vœux le secrétaire général des Nations Unies et nos ministres respectifs en juin dernier, tout comme lors des négociations ayant mené à la création du Conseil.

Nous constatons que la logique des blocs régionaux de la Commission tend à perdurer au sein du Conseil. Les barrières idéologiques apparaissent comme encore trop présentes même si cela était sous le feu d'une actualité certes difficile. Sans un effort mutuel, dont la responsabilité incombe à chaque Etat, en particulier aux Etats membres du Conseil et aux responsables de groupes ou alliances régionales, sans la volonté de défendre des positions constructives, nuancées et équilibrées, tous les efforts de réforme consentis ces dernières années risquent bien de ne pas aboutir.

Laissez-moi lancer deux pistes. La première consiste à nous encourager tous à opter avant tout pour une approche basée sur le droit ("rights based approach"). En se basant sur le droit, nous pouvons mieux adopter un langage plus ou moins commun. Il serait illusoire de chasser la politique de cette enceinte, mais tâchons de défendre nos positions avant tout en les appuyant sur les standards internationalement reconnus et établis.

La seconde piste concerne le traitement des situations pays. Une des principales conclusions du séminaire informel organisé par la Suisse à Lausanne en août dernier consistait à recommander une approche graduelle dans le traitement de situations pays au Conseil. Nous invitons toutes les délégations à reconsidérer cette recommandation. Essayons donc d'honorer les engagements que nous avons pris il y a quelques mois concernant le traitement des situations pays : défendre une approche graduelle, utiliser la

diplomatie du dialogue et non celle des menaces ou de la confrontation, respecter le principe de bonne foi dans les négociations internationales, et respecter certains délais dans la présentation de nouvelles initiatives.

C'est dans cet esprit spécifique de renouveau et de coopération que la Suisse a proposé des contributions pour le document final sur les thèmes de la justice de transition, du respect des droits humains dans la lutte contre le terrorisme et de la situation au Népal.

ONG – société civile

La Suisse a toujours défendu une participation pleine et entière des ONG et de la société civile aux travaux du Conseil, y compris celles ne bénéficiant pas du statut officiel accordé par l'ECOSOC. Cette participation a été confirmée par la résolution 60/251 de l'Assemblée générale et il n'y a pas lieu de revenir sur cette décision. Le Conseil étant désormais un organe quasi permanent, les ONG ont besoin de moyens et d'instruments nouveaux pour leur travail. A ces fins, la Suisse va mettre à la disposition du Haut Commissariat aux droits de l'homme les fonds nécessaires à l'installation d'un système de retransmission permanente des débats du Conseil sur Internet. Nous avons également décidé de renforcer notre collaboration avec l'unité des ONG du Haut Commissariat aux droits de l'homme de l'ONU.

Défenseurs des droits humains

Dans la défense des droits humains sur le terrain, un groupe crucial mais particulièrement vulnérable est celui des défenseurs des droits humains. La Suisse remercie la Représentante spéciale du Secrétaire Général sur les défenseurs des droits humains pour son rapport substantiel et analytique, ainsi que pour son engagement continu et persistant en faveur de la promotion et de la protection des activités des défenseurs des droits humains et en faveur

du développement des synergies avec les mécanismes universels et régionaux de protection des droits humains.

Sur la base de ce rapport, la Suisse s'inquiète tout particulièrement de l'augmentation des cas de menaces et d'atteintes réelles à l'intégrité physique des défenseurs ou de leurs proches, ayant parfois des conséquences fatales. Face à cette situation, les autorités manquent trop souvent à leur devoir de protection et à donner aux défenseurs un statut officiel, ce qui nuit à l'efficacité de leurs travaux. La Suisse s'inquiète également de l'adoption de nouvelles législations nationales qui limitent le champ d'action dans le domaine des droits humains et qui restreignent les activités des ONG, y compris dans le contexte de la lutte contre le terrorisme. Ces lois sont utilisées pour accuser, détenir et condamner les défenseurs et pour surveiller indûment le travail crucial accompli par les ONG.

Dans cette optique, nous considérons que, en vue de la révision des mandats des procédures spéciales au sein du Conseil des droits de l'homme, un mandat thématique de la Représentante spéciale du Secrétaire Général sur les défenseurs des droits humains doit être préservé et encourage le Conseil à poursuivre son engagement dans ce domaine.

Peine de mort

La Suisse souhaiterait également s'exprimer brièvement sur la peine de mort. Convaincue que l'abolition de la peine capitale est essentielle à la protection du droit à la vie et à la pleine reconnaissance de la dignité inhérente à tous les êtres humains, la Suisse appelle tous les Etats à abolir dès que possible la peine de mort et, à ceux qui connaissent encore cette pratique, de la suspendre immédiatement. Cet appel s'adresse spécialement à la **Chine**, à **l'Iran**, à **l'Arabie saoudite** et aux **Etats-Unis**, pays dans lesquels ont lieu la plupart des exécutions répertoriées dans le monde.

Dans cet esprit, la Suisse salue la décision du **Mexique**, de la **Moldavie**, des **Philippines** et du **Libéria** d'abolir la peine de mort.

Par ailleurs, la Suisse engage instamment les pays abolitionnistes en pratique à maintenir leur moratoire de fait sur les exécutions. Elle demande aux pays qui ont rompu leur moratoire à revenir sur leur décision et appelle l'**Ouzbékistan** à mettre en œuvre immédiatement un moratoire sur les exécutions en vue de l'abolition de la peine de mort annoncé pour le 1er janvier 2008.

Nous condamnons avec la plus grande vigueur l'application de la peine de mort à des mineurs délinquants. La Suisse appelle **tous les pays**, qui procèdent à l'exécution de mineurs délinquants à abolir également sans délai à cette pratique.

Monsieur le Président,
CherEs collègues,

Laisser moi terminer en rappelant les mots du Secrétaire général des Nations Unies ici-même à Genève en juin dernier : "*Je crois pouvoir dire sans exagérer que les yeux du monde – et en particulier ceux de tous les gens dont les droits les plus fondamentaux sont compromis ou foulés aux pieds, ou à qui ces droits ne sont même pas reconnus – sont rivés sur cette salle et l'organe qui s'y réunit.*" Et de continuer : "*Ne permettez jamais au Conseil des droits de l'homme de s'embarquer dans des pugilats politiques ou de recourir à de basses manœuvres. Pensez toujours à ceux qui ne peuvent jouir de leurs droits, que ceux-ci soient civils et politiques ou économiques, sociaux et culturels, et que les intéressés vivent sous le joug de despotes sanguinaires ou dans les affres de l'ignorance, de la faim et de la maladie*". Fin de citation. Notre tâche est donc difficile mais pas insurmontable. Notre nouvel organe a

déjà produits certaines dynamiques positives, qu'il convient d'encourager et de perpétuer. Les Nations Unies n'ont pas vocation à être le champ de batailles idéologiques ou dogmatiques, mais elles sont le forum pour justement les contourner ou les résoudre au travers du dialogue et de la communication. Tâchons de nous en rappeler, et de nous en servir à bon escient.

Merci, Monsieur le Président.